



DEC211818DR10

Décision portant désignation de Mme Vasiliki Papaefthymiou aux fonctions de conseillère en radioprotection de l'UMR7515¹ intitulée Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé (ICPEES)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 nommant M. Guy Schlatter, directeur de l'unité UMR7515 intitulée Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé (ICPEES) ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 1 dans le secteur industrie délivré à Mme Vasiliki Papaefthymiou le 20 septembre 2017 par l'APAVE ;

Vu la consultation du conseil de laboratoire en date du 24 juin 2021

DECIDE :

Article 1er : Désignation

Mme Vasiliki Papaefthymiou, Ingénieure d'étude, est désignée conseillère en radioprotection à compter du 26/04/2021 jusqu'au 20 septembre 2022.

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

Article 2 : Missions²

Mme Vasiliki Papaefthymiou exerce les missions prévues aux articles R. 4451- 122 à 124 du code du travail.

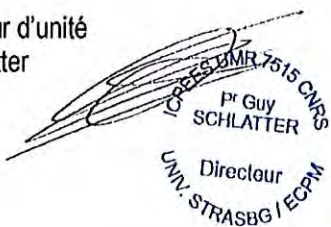
Elle exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 25 juin 2021

Le directeur d'unité
Guy Schlatter



Visa du délégué régional du CNRS

Le délégué régional
Patrice SCULLIE



Visa du Président de l'Université de Strasbourg



Pour le Président et par délégation
la Directrice Générale des Services
de l'Université de Strasbourg

Valérie GIBERT



² [Le Directeur d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du Conseiller en radioprotection. Il précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



DEC210054DR11

Décision portant nomination de Mme Céline Beaujean aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5525 Intitulée TIMC-IMAG.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC AAAAAAAA portant renouvellement de l'unité mixte n° DEC201509DGDS intitulée recherche Translational et Innovation en Médecine et Complexité (TIMC) et nommant M. Alexandre Moreau-Gaudry en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5525 en date du 18 mai 2021 ;

Considérant que Mme Céline Beaujean a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée conjointement par l'UGA, le CNRS et l'INP Grenoble à Saint Martin d'Hère les 15, 22 et 29 mai 2018 ainsi que 19 modules des jeudis de la sécurité.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Céline Beaujean, TCN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5525 intitulée TIMC-IMAG, à compter du 1^{er} janvier 2021

Mme Céline Beaujean exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Céline Beaujean, est placée sous l'autorité du directeur d'unité Alexandre Moreau-Gaudry.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble le 07/10/ 2021

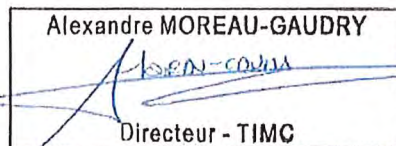
Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa des partenaires (si nécessaire)

Pour la déléguée régionale empêchée,
et par délégation

L'adjointe à la déléguée régionale
Marie ACHIN

Alexandre MOREAU-GAUDRY

Directeur - TIMC

Pour le Président et par délégation
Le Directeur de la Prévention des Risques
Jean-Luc LACROIX

